

L'absence du sentiment de honte chez les politiciens et l'esprit du 17 octobre

SALAH ABOUJAOUDE S.J.

À l'exemple d'Œdipe qui se crève les yeux pour ne pas regarder la vérité, nos politiciens traditionnels s'aliènent incessamment face aux multiples crises dévastatrices qui ravagent le pays. À l'exception de la pandémie du nouveau coronavirus, la faillite de l'État et le krach sont les produits de leurs mains. Et pour autant, ils agissent, dans les deux cas, avec indifférence et irresponsabilité parce qu'ils accordent la priorité à leur lutte pour le pouvoir et la répartition des fonctions publiques. Ni l'effondrement économique, ni le soulèvement du 17 octobre, ni l'urgence sanitaire de ladite pandémie, rien ne peut les détourner de leur priorité. Devant cette scène stupéfiante, la question se pose sur l'absence du sentiment de honte chez ces politiciens « fromagistes ». Ce sentiment manifeste en fait le degré de conscience du responsable à l'égard de la distance qui sépare entre ce qu'il doit faire et ce qu'il fait, tout en sachant qu'il vit sous les regards des citoyens. Emmanuel Levinas voit que dans la honte, apparaît « le fait d'être rivé à soi-même, l'impossibilité radicale de se fuir pour se cacher à soi-même, la présence irrémédiable du moi à soi-même » (*De l'évasion*, pp. 112-113). Cette expérience de la honte est pourtant obligatoirement suscitée par le regard de l'autre, en l'occurrence celui du citoyen. En effet, c'est grâce à ce regard que le responsable vit l'expérience de la honte comme étant son propre regard réfléchi, qui met en lumière son manquement à ses devoirs publics sacrés et gravés dans sa conscience.

Comment comprendre alors cette absence de honte chez nos politiciens? Comment expliquer leur manquement à s'affronter eux-mêmes et affronter une situation économique, financière et sanitaire catastrophique? En ce temps dramatique, pourquoi continuent-ils à s'acharner dans leur querelle publique sur les nominations judiciaires et financières ?

Une bonne partie de la réponse à ces questionnements relève de ce qui constitue leur aliénation politique : il ne s'agit pas de l'aliénation marxiste qui veut en général qu'un sujet se transforme en un autre devant les produits de son activité en se mettant devant ses produits comme étant devant une puissance hostile à lui-même ; il ne s'agit pas non plus d'une aliénation dans le sens hégélien du terme qui veut l'action par laquelle on devient autre que soi. Nos politiciens sont bel et bien dans leur peau en agissant de cette manière ; ils sont fidèles à la pratique politique confessionnelle qui les inspire, les nourrit et construit leur avenir ; c'est leur seul horizon. À leurs yeux, ils font ce qu'ils doivent faire. Cette pratique est tellement enracinée dans les esprits et la culture politique libanaise que Joseph Maïla décrit d'utopie toute tentative visant la suppression du confessionnalisme politique.

Le soulèvement du 17 octobre fut pourtant un mouvement prometteur susceptible de briser la fausse conscience politique et nationale formée par la pratique du confessionnalisme politique et, du coup, réveiller nos politiciens à la honte de leur aliénation. Ceux-ci se réjouissent actuellement du fait que le soulèvement se soit apparemment éteint. Mais les réalisations du mouvement populaire spontané, qui a dépassé pacifiquement, en l'espace de quelques jours, tous les clivages confessionnels et régionaux, sont énormes. Elles seront rationalisées tôt ou tard et vont apparaître et donner leurs fruits.

Ce soulèvement a libéré les Libanais de trois croyances qui étaient et demeurent bien répandues dans les esprits des citoyens et qui représentent des éléments indispensables dans les discours des politiciens traditionnels :

La première est la croyance que le système confessionnel est le meilleur pour les Libanais et qu'il sert leurs intérêts et garantit leur prospérité, à condition de maintenir le pays à l'abri des crises régionales et

mondiales, et respecter l'équilibre confessionnel dans la fonction publique et les institutions de l'État, conformément à l'esprit du pacte national.

La deuxième est la croyance que ce même système ne peut être changé que dans le cadre d'une autoreproduction, c'est-à-dire qu'il se produit dans des formules modifiées, et ceci est dû à l'ancrage de la mentalité confessionnelle chez les Libanais et à l'emplacement du Liban dans une région prise dans une lutte entre les religions. Cette croyance insinue, en d'autres termes, le système confessionnel comme étant un système définitif, qui reflète une société hétérogène composée surtout de plusieurs confessions vivant en parallèle l'une par rapport à l'autre, sinon l'une en face de l'autre.

La troisième est la croyance que les dirigeants politiques confessionnels sont les seuls capables de garantir les droits, voire même la perpétuité de leur confession. Ainsi, leur absence risque de créer un sentiment de frustration dans leur milieu confessionnel, sachant que leur présence entraîne une rivalité interne, une guerre de suppression permanente et une volonté de monopoliser la représentation de leur confession.

Nul besoin de dire que ces croyances sont toujours en vigueur dans la société libanaise. Et pourtant, le mouvement du 17 octobre manifeste indéniablement une nouvelle mentalité, surtout dans les milieux de la jeunesse, née de ce qu'on peut appeler l'explosion de l'ancien système et la façon dont les dirigeants l'ont géré durant de longues décennies. Indépendamment de l'ambiguïté ou de la clarté relative des résultats de cet événement inédit, il est établi que le système existant est devenu caduc, et son dépassement est une question de temps. La mentalité née le 17 octobre est irréversible.

Certes, d'autres facteurs ont contribué à l'avènement du soulèvement populaire et constituent les fondements de la nouvelle mentalité : l'individualisme dans son sens positif et la sécularisation de la société, pour n'en mentionner que deux profondément enchevêtrés. Cet individualisme, qui remonte à la Renaissance européenne et se répand avec force grâce à la globalisation et la culture contemporaine, contredit radicalement la pratique confessionnelle. Celle-ci oblige l'individu à vivre dans le passé où s'enferme la confession sur ses expériences historiques et identité inaltérable, et à s'assimiler à l'appartenance communautaire. Par contre, l'individualisme, dans le cadre de l'État moderne, pousse le citoyen à agir selon sa seule conscience et conviction indépendamment de toute référence, chercher ce qui réalise sa personnalité et ses aspirations, dans le cadre d'une société qui définit ses droits et devoirs. Cette orientation favorise, sans aucun doute, la démocratie et les droits de l'homme qui revêtent des valeurs universelles. La qualité de l'enseignement fourni par un grand nombre d'institutions éducatives locales contribue évidemment à renforcer cette culture du citoyen.

Quant à la sécularisation, elle signifie la tendance chez un nombre toujours à la hausse dans les milieux de la jeunesse à se référer à son for intérieur pour prendre les décisions touchant à sa vie privée et son avenir, en se détachant ainsi des références confessionnelles ou traditions en vigueur. Ce mouvement de sécularisation n'a pas encore emprunté la voie de la rationalisation non confessionnelle pour organiser la société et le travail social et politique, mais il est évident qu'il devient de plus en plus un facteur majeur dans l'épanouissement de la liberté individuelle. Avec le temps, cette sécularisation marquera sûrement la rupture avec la société traditionnelle sous-jacente : le confessionnalisme. L'espoir d'un avenir meilleur pour le Liban est né, et c'est « l'espoir qui nous fait tenir, lorsque tout semble perdu d'avance » (Franck Ntasamara).

Salah ABOUJAOUDE s.j.

Directeur de l'Institut des lettres orientales à l'USJ

Directeur général de Dar el-Machreq.